

LISTES DES PIÈCES NECESSAIRES POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour s'inscrire sur les listes électorales Il faut avoir 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques et avoir une attache avec la commune. Selon votre situation les pièces à joindre sont précisés ci-dessous.

Identité et Nationalité des ressortissants français :

Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'inscription.

A défaut de l'un de ces titres, fournir un acte de naissance de moins de trois mois, ou un certificat de nationalité, ou un décret de naturalisation accompagné de l'une des pièces suivantes :

- Carte nationale ou passeport d'identité périmé depuis plus de 5 ans;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire;
- Carte d'identité d'élus locaux avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat;
- Carte vitale avec photographie;
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre;
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie; 9. Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires; 10. Permis de conduire sécurisé conforme au format «Union européenne»;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Identité et Nationalité des ressortissants européens :

Carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité le jour du dépôt de la demande d'inscription, délivrés par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ou encore titre de séjour en cours de validité.

Justificatif prouvant l'attache avec la commune et emportant conviction du Maire :

AU TITRE DU DOMICILE REEL (OU DE RESIDENCE DE SIX MOIS CONSECUTIFS ET EFFECTIVE AU MOINS DANS LA COMMUNE A LA DATE DU DEPOT DE LA DEMANDE) :

Attention l'ensemble des documents doit impérativement être de moins de trois mois (date d'édition) au moment du dépôt. L'adresse d'expédition doit être située dans la commune.

Une résidence secondaire n'est pas considéré comme résidence réelle et continue dès lors qu'elle n'est dédiée qu'aux temps de loisirs, elle doit avoir le caractère d'une habitation, le seul fait de travailler dans la commune ne permet pas de satisfaire aux exigences légales.

- Attestation accompagnant la carte vitale avec l'adresse, (à imprimer sur le site ameli.fr)
- Attestation d'assurance habitation à une adresse située dans la commune
- Attestation de paiement de Pôle Emploi
- Attestation de paiement de la CAF
- Certificat de scolarité valide avec adresse
- Relevé de remboursement de la Sécurité Sociale ou de la mutuelle
- Dernier avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation, ou taxe foncière
- Facture téléphone fixe (facture de portable, facture de souscription ou de résiliation non acceptées) Attention : l'adresse du lieu de consommation doit être identique à celle du demandeur
- Attestation ou facture de moins de trois mois, au nom de l'électeur, d'eau, de gaz, d'électricité - échéancier en cours (non acceptés : facture-contrat ou de souscription ou de résiliation). Attention l'adresse du lieu de consommation doit être identique à celle du demandeur
- Titre de pension avec adresse
- Quittance de loyer non manuscrite, émanant exclusivement d'un organisme public ou privé d'habitation, comportant :
 1. La mention et l'adresse de l'organisme d'habitation
 2. Le nom et le prénom du locataire
 3. L'adresse de l'appartement ou de l'immeuble, objet de location
 4. La période de location
- Attestation d'hébergement de moins de trois mois émanant d'un organisme : résidence universitaire, maison de retraite...
- Attestation de rattachement à un organisme d'accueil agréé par la Préfecture (faire preuve d'au moins 6 mois de rattachement)
- Relevé de compte bancaire
- Titre de propriété

Pour les jeunes de moins de 26 ans : un des documents cités ci-dessus attestant du domicile réel des parents dans la commune accompagné de la preuve de leur lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation etc ...).

Pour les personnes hébergées chez un tiers autre que les parents : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant accompagné d'un justificatif d'identité. Le demandeur doit fournir tout justificatif établissant la preuve de l'attache avec la commune (avec son adresse mentionnée dessus : bulletin de salaire par exemple).

Les pièces au nom de l'époux(ses) sont acceptés, à condition que le lien marital soit établi.

AU TITRE DE CONTRIBUABLE :

Les deux derniers avis d'imposition au titre des contributions directes locales (taxes d'habitation et/ou foncière et/ou Cotisation Foncières des Entreprises). Attention ces documents doivent être expressément au nom du demandeur.

AU TITRE DE LA QUALITE DE GERANT OU D'ASSOCIE MAJORITAIRE OU UNIQUE

Pour la qualité de gérant: un extrait ou la décision de nomination, une copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société;

Pour la qualité d'associé majoritaire ou unique d'une société à responsabilité limitée, d'une société en nom collectif, d'une société en commandite simple, d'une société civile: une copie des statuts constitutifs de la société ou des statuts mis à jour ou une copie de l'acte de cession de parts;

Pour la qualité d'associé majoritaire ou unique d'une société anonyme, d'une société en commandite par actions, d'une société par action simplifiée : une attestation délivrée par la société dont il détient des parts ou actions ou qu'il dirige.

Ces pièces sont accompagnés d'une attestation sur l'honneur de la continuité de cette qualité sur deux ans au moins et de tout document justifiant de l'inscription de la société concernée au rôle de la commune.

CAS PARTICULIERS :

Fonctionnaires, militaires, marins, Français inscrits au registre des français établis hors de France, sans domicile fixe nous consulter.